

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 MAI 2024**

Objet : **REGLEMENT INTERIEUR**

Membres élus présents : M. AROT – MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – DUMAS - FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MARVIE – MM. MONNET – MME PREVALET – MM. TOURNIER – TOURNIER-BILLON - VERNE – VIALLO  
Membres associés présents : MM. DE LOYNES D'ESTREES – FRENEAT - MAITRE – MULLER

*Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire*

La CCI de l'Ain doit mettre à jour son Règlement Intérieur sur la base du référentiel national voté à l'AG de CCI France du 26 mars 2024 et approuvé par la tutelle le 2 mai 2024.

Je rappelle que notre Règlement Intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale du 18 octobre 2021 en application des dispositions des articles R.711-55-1 et R.711-68 du code de commerce. La Version en vigueur fait suite à l'homologation du Préfet de région en application des dispositions des articles R.712-6 et R.712-8 du code de commerce du 8 mars 2022.

Les principales évolutions qui ont impliqué de modifier le règlement intérieur sont :

- L'adoption par l'Assemblée générale de CCI France du 25 octobre 2022 des **nouvelles normes du Cadre OBCF** (Organisation budgétaire, comptable et financière du réseau) ;
- Les recommandations de l'Agence française anti-corruption (AFA) relatives à la mise en place d'un **dispositif anti-corruption** dans les CCI et aux nouvelles obligations des CCI qui en découlent.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider les modifications du Règlement Intérieur.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, valide les modifications du Règlement Intérieur.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	31
- Nombre de Membres présents .....	18
- Nombre de voix pour .....	18
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

